

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2026



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Marc GRANET
Date de la convocation des conseillers	13 mai 2026
Date de l'affichage de la convocation	13 mai 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Madame Maria ALVES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Sandrine CHAMBARETAUD
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD
Madame Pryscillia BRACH donne pouvoir à Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

OBJET : Approbation du compte financier unique (CFU) du budget principal pour l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants L.1617-1 et suivants et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 des Communes et de leurs établissements publics,

Vu le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice 2026,

Vu l'avis de la commission des finances qui s'est tenue le 11 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du CFU du budget principal pour l'exercice 2025,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, adjointe au maire déléguée aux Finances et à la Commande Publique.

DELIBERE

Article 1^{er} :

ADOPTÉ le CFU du budget principal pour l'exercice 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération.

Article 2 :

Constate les identités de valeurs avec les indications du Responsable du service de Gestion Comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 :

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ A LA FIN DE L'EXERCICE N					
			Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total cumulé (en €)
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 379 085.34	37 455 826.98	49 834 912.32
	Recettes réalisées (1)	B	9 523 081.61	37 414 732.03	46 937 813.64
	Restes à réaliser	C	1 387 692.04	0.00	1 387 692.04
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 343 840.67	38 148 980.77	51 492 821.44
	Dépenses réalisées (1)	E	10 234 380.00	36 204 942.34	46 439 322.34
	Restes à réaliser	F	2 456 341.93	0.00	2 456 341.93
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-711 298.39	1 209 789.69	498 491.30

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260521-26_12535-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Résultats antérieurs reportés	Résultat antérieurs reportés (+/-)	H	964 755.33	693 153.79	1 657 909.12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	253 456.94	1 902 943.48	2 156 400.42
Différence entre les restes à réaliser	Rester à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 068 649.89	0.00	-1 068 649.89
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-815 192.95	1 902 943.48	1 087 750.53

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

Adopté après le vote suivant :

34 votants dont 6 pouvoirs

28 pour dont 5 pouvoirs (Groupe majoritaire « Villeparisis avec Vous »)

6 contre dont 1 pouvoir (Unis pour Villeparisis et Tout devient Possible)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
	
Frédéric BOUCHE Maire	Marc GRANET Secrétaire de séance

P.J. CFU 2025

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260521-26_12535-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Le 29 novembre 2024, la Ville de VILLEPARISIS s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités volontaires pour une durée maximale de trois exercices.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence

et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une

présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le CFU 2025, disponible sur le site internet de la ville.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2025.

BUDGET PRINCIPAL : SECTION FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget principal fait apparaître le résultat global suivant qui se décompose comme suit :

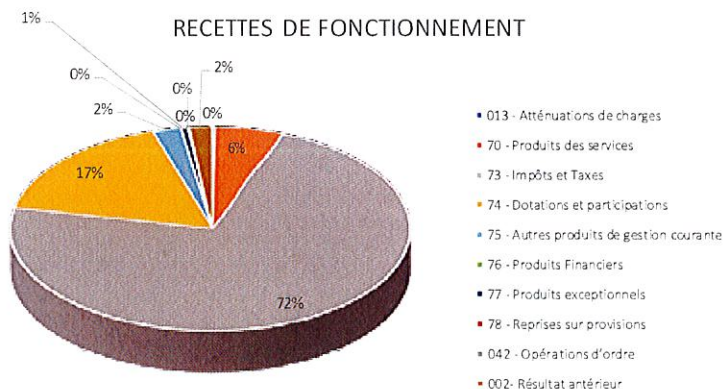
Section de fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice 2025	1 209 789,69 €
B/ Résultat de l'exercice 2024 reporté	1 909 009,46 €
C/ Part affectée à l'investissement : exercice N	-1 215 855,67 €
D/ Résultat à affecter = A +B+C	1 902 943,48 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2025	-711 298,39 €
E/ Résultat de 2024 reporté	964 755,33€
F/ Résultats à affecter = D+E+F (hors restes à réaliser)	253 456,94 €
Reste à réaliser 2025	-1 068 649,89 €

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **37 414 732,03 €**. . Elles se répartissent notamment comme suit :

Chapitre	CFU 2025
013 - Atténuations de charges	91 086,87 €
70 - Produits des services	2 157 850,16 €
73 - Impôts et Taxes	10 171 656,42 €
731 - Fiscalité locale	17 439 956,25 €
74 - Dotations et participations	6 422 260,98 €
75 - Autres produits de gestion courante	882 861,78 €
76 - Produits Financiers	5,50 €
77 - Produits exceptionnels	191 271,73 €
78 - Reprises sur provisions	0,00 €
042 - Opérations d'ordre	57 782,34 €
TOTAL	37 414 732,03 €
002 - Résultat antérieur	693 153,79 €



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU **COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail (91 086,87€).

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées, principalement, par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse (95 144,28€) et la restauration scolaire (1 156 644,88€).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF (91 887,00€).

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (27 611 612,67€).

Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent 73.79 % des recettes totales de fonctionnement.

D'autres postes importants de recettes

sont : la taxe additionnelle aux droits de mutation (779 050,00€), la taxe sur l'électricité (446 767,00€) et la taxe locale sur la publicité extérieure (126 750,58€).

L'attribution de compensation versée par la CARPF s'élève à 8 644 750,42€ en 2025. Il y a également le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) pour 487 531,00€ en 2025.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Analyse sur 2 ans des recettes fiscales et dotations de l'Etat.

	2024	2025	Variation
DGF	3 770 989,00 €	3 766 886,00 €	-4 103,00 €
DNP	244 844,00 €	220 360,00 €	-24 484,00 €
DSU	1 029 680,00 €	1 100 779,00 €	71 099,00 €
FSRIF	1 137 388,00 €	1 039 375,00 €	-98 013,00 €
FPIC	533 153,00 €	487 531,00 €	-45 622,00 €
DSC/AC	7 632 872,00 €	8 644 750,42 €	1 011 878,42 €
TOTAL	14 348 926 €	15 259 681.42 €	910 755.42 €

Et les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux

Compensations d'exonération	2024	2025
de la taxe d'habitation	0 €	0 €
de la taxe foncière	513 255,00 €	593 324,00 €

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des loyers du patrimoine

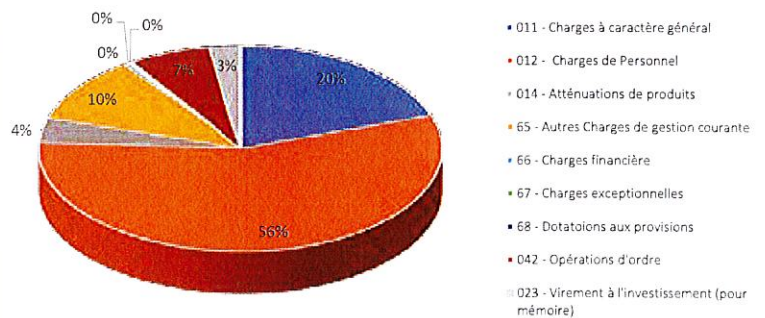
(351 128,47 €) et par la redevance versée par la SITA FD (208 458,24 €).

DÉPENSES

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à **36 204 942,34€**. Elles se répartissent notamment comme suit :

Chapitre	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	7 353 524,96 €
012 - Charges de Personnel	20 902 298,88 €
014 - Atténuations de produits	1 457 949,00 €
65 - Autres Charges de gestion courante	3 815 756,47 €
66 - Charges financière	132 595,46 €
67 - Charges exceptionnelles	86 578,80 €
68 - Dotations aux provisions	66 596,21 €
042 - Opérations d'ordre	2 389 342,56 €
TOTAL	36 204 942,34 €
023 - Virement à l'Investissement (pour mémoire)	1 004 835,40 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance (7 353 824,96 €).

Les efforts de gestion continus de la part des services depuis les derniers exercices ont permis d'infléchir cette progression des achats et charges (sommées importantes économisées grâce aux nouveaux marchés et à la baisse des achats de fournitures informatiques et de petit matériel).

Chapitre 012 : les charges de personnel représentent (20 902 298,88€).

Chapitre 014 - Atténuations de produits : il s'agit des reversements au titre du FNGIR (1 272 373,00 €) et du FPIC (185 576,00€).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au contingent du service incendie : 425 355,00 € pour 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
 69 20105194 20250521 28
 12535-DE
 Date de télétransmission : 21/05/2025
 Date de réception préfecture : 21/05/2025

- pour : 142 794,00 €, au titre notamment de l'informatique ;
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour : 215 207,36 € ;
- les subventions de fonctionnement aux associations pour : 1 507 003,00 € ;
- la subvention au CCAS pour 1 320 000,00 € ;

Chapitre 66 - Intérêts de la dette (132 595,46 €). Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : dans ce chapitre figure essentiellement les intérêts moratoires et les titres annulés (86 578,80 €).

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement (1 004 835,40 €) : cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement

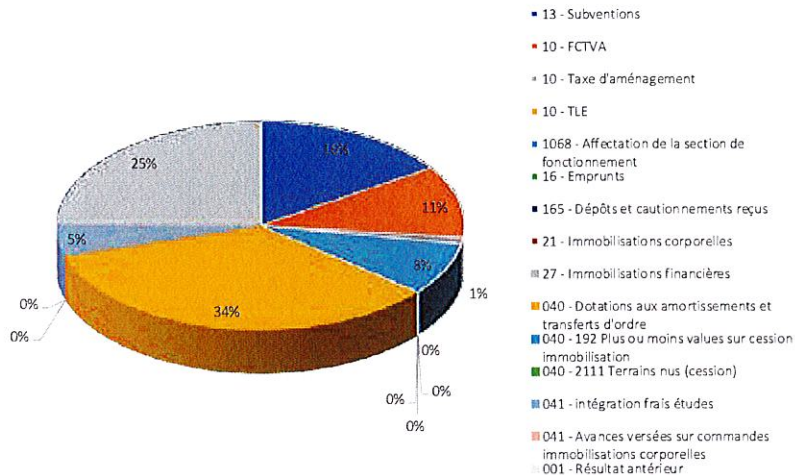
BUDGET PRINCIPAL : SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 9 523 081,61 €.

Chapitre	CFU 2025
13 - Subventions	3 539 382,26 €
10 - FCTVA	913 784,34 €
10 - Taxe d'aménagement	181 950,82 €
10 - TLE	0,00 €
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	1 215 855,67 €
16 - Emprunts	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	4 535,03 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
27 - Immobilisations financières	0,00 €
040 - Dotations aux amortissements et transferts d'ordre	2 389 342,56 €
041 - Intégration frais études	1 278 230,93 €
TOTAL	9 523 081,61 €
001 - Résultat antérieur	964 755,33 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les principales recettes ont été constituées par :

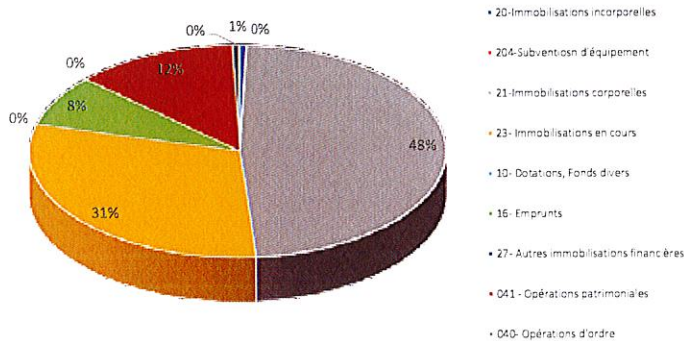
- Le FCTVA à hauteur de 913 784,34 €,
- La taxe d'aménagement à hauteur de 181 950,82 €,
- Les produits des amendes de police pour 325 998 €,
- De l'attribution de subventions pour 3 213 384,26 €

DÉPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 10 234 380 €.

Chapitre	CFU 2025
20 - Immobilisations incorporelles	66 004,02 €
204 - Subventions d'équipement	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 903 182,96 €
23 - Immobilisations en cours	3 133 818,55 €
10 - Dotations, Fonds divers	0,00 €
16 - Emprunts	795 361,20 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 278 230,93 €
040 - Opérations d'ordre	57 782,34 €
TOTAL	10 234 380 €
001 - Résultat antérieur	964 755,33 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principaux investissements de l'année 2025 ont été les suivants :

- Des travaux de voirie (2152) : 718 319,82 €,
- Rénovation du Marché Couvert (op 54) : 24 706,35 €,
- Salle de gymnastique spécialisée (op 58) : 2 961 851,27 €,
- Conservatoire de danse et de musique (op 55) : 139 660,61 €,
- L'achat de matériel informatique (21838) : 24 217,73 €,
- Agencements divers (2128) : 11 609,03 €,
- Aménagements - constructions (21351) : 1 392 463,82 €,
- Matériel divers (2188) : 444 434,11 €,
- Autres matériel et outillage (215738) : 59 731,60 €,
- Frais d'études (2031) : 64 468,34 €,
- Mobilier (21848) : 46 812,80 €,
- Réseaux d'électrification (21534) : 1 353 298,00 €,
- Terrains nus (2111) : 1 353 298,00 €,
- Bâtiments publics (21351) : 1 392 463,82 €

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260521-26_12535-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de dépôt en préfecture : 21/05/2026